Pourquoi j'ai rédigé mes directives anticipées ?

Parce ce que je veux avoir mon mot à dire même quand je ne pourrai plus m'exprimer.

Antonio U.

Les directives anticipées permettent de réfléchir à la dernière phase de son existence et de pouvoir faire respecter ses choix en cas d'incapacité à s'exprimer.

ASP fondatrice
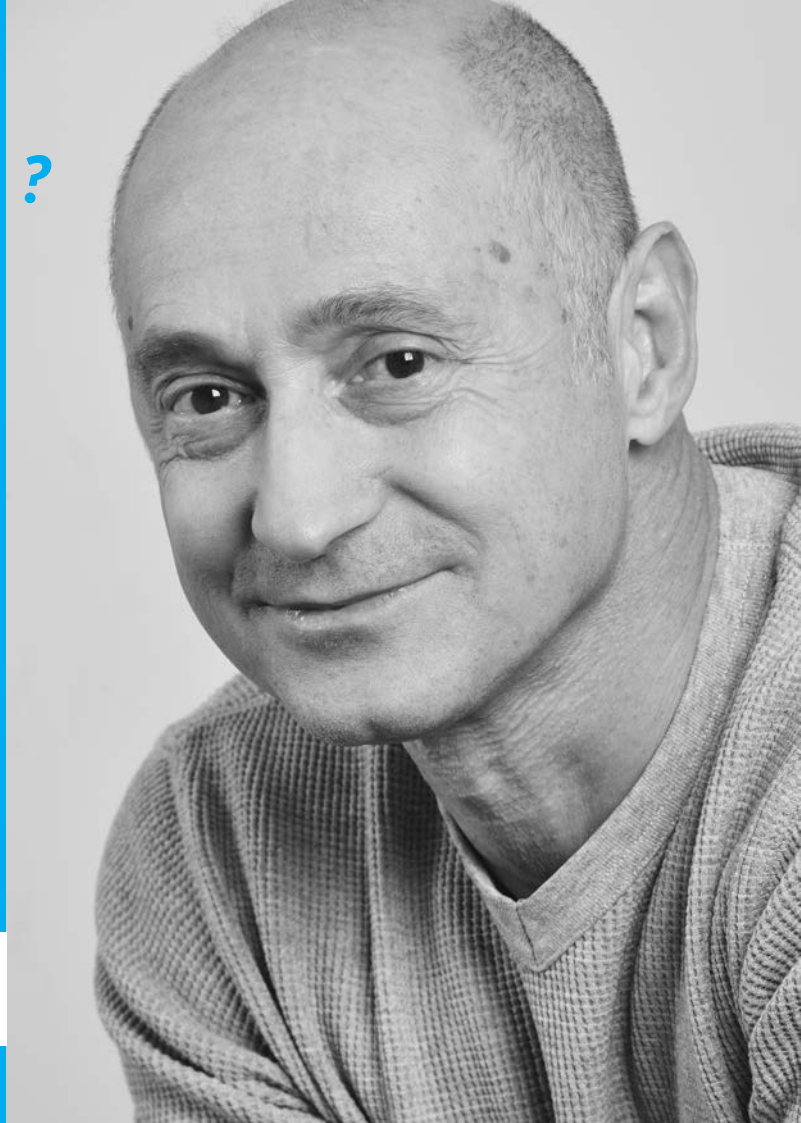
accompagnement développement des soins palliatifs